

Rapport de la Commission de gestion du Conseil Communal de Saint-George

Préavis municipal n° 01 / 2019

Mise en conformité du captage des Vernes et de Maison Neuve

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion, composée de Madame Michèle Rüfenacht, de Messieurs Christian Mignot, Président, Frédéric Oulevey, Fritz Rupp rapporteur et Valentin Piaget, s'est réunie à la salle de municipalité en date des 11 et 18 mars 2019, en présence de Monsieur Alain Domenig, Syndic et de Monsieur Zeljko Bosnjak, Municipal, pour statuer sur la mise en conformité du captage des Vernes et de Maison Neuve.

Les représentants de la Municipalité nous informent des objets de la mise en conformité et des opportunités que ces travaux permettront d'apporter. Ils permettent de mettre en valeur une ressource en eau de bonne qualité et d'améliorer notre autonomie en eau potable. Ces travaux devraient débuter ce printemps pour une mise en service cet automne. En regard des variations saisonnières de ces dernières années, cet investissement nous semble approprié et pérennise notre approvisionnement pour le futur.

Financement:

Le montant total des travaux est estimé à CHF : 254'100.- TTC. En tenant compte de la déduction de la subvention de l'ECA estimée à 12'700.-, il restera à la charge de la Commune un montant de CHF : 241'400.- Ces travaux devraient nous permettre un approvisionnement annuel de 30'000 m³ d'eau représentant un montant de 28'500.-, correspondant aux intérêts et amortissement de l'emprunt envisagé pour financer ces travaux. Actuellement cette somme est dépensée chaque année pour l'achat d'eau dans les communes voisines.

La Commission de Gestion a pris connaissance des arguments de la Municipalité, Elle remercie Monsieur Alain Domenig, Syndic et Monsieur Zeljko Bosnjak, Municipal, pour leurs explications.

Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion demande au Conseil Communal d'accepter le préavis n° 01/2019 < Mise en conformité du captage des Vernes et de Maison Neuve >, et d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF : 250'000.- au meilleur taux et de rembourser cet emprunt en 10 ans.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

St-George, le 18 mars 2019

Le Président



Christian Mignot

Un Membre



Valentin Piaget

Une Membre



Michèle Rüfenacht

Un Membre

Frédéric Oulevey

Le Rapporteur



Fritz Rupp

Rapport de la commission de Saint-George

« Mise en conformité des ouvrages du service des eaux »

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

L'eau est un bien précieux qui mérite notre attention à tous.

La commission composée de Mrs Pierre-André Moret, Christian Cauvin, David Mignot, Julien Kronegg et Olivier Fallet, s'est réunie :

- une première fois le 20 février 2019 en salle de municipalité en présence d'Alain Domenig – Syndic - et Zeljko Bosnjak – municipal - pour la présentation du projet,
- une deuxième fois le 6 mars 2019 en présence d'Alain Domenig et Sebastien Renaud – employé communal en tant que fontainier – pour la visite des puits et installations concernées
- et une dernière fois le 11 mars 2019 pour la rédaction du rapport.

La commission relève que l'étude du dossier a commencé en février 2014 et s'est terminée en octobre 2018 par l'approbation du Canton. Le projet qui nous a été présenté nous semble solide et mûrement réfléchi.

La présentation détaillée du dossier et la visite explicative des sites ont grandement facilité l'étude de la commission.

Compte tenu de l'évolution climatique et de la consommation d'eau de la commune, la commission considère que la rénovation du puits des Vernes et des installations de Maison Neuve est nécessaire et permettra de diversifier nos sources et d'améliorer notre sécurité d'approvisionnement en eau.

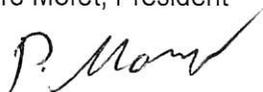
Par ailleurs, les travaux prévus au puit des Buissonnets représentent un intérêt pour la conservation de cet ouvrage ainsi que pour l'approvisionnement agricole et des fontaines du Muret et de Maison Neuve. Si besoin et pour répondre à des contraintes budgétaires, l'exécution de ces travaux pourrait être différée.

Nous remercions Mrs Domenig, Bosnjak et Renaud pour leur disponibilité et pour la présentation exhaustive du projet.

Conclusion : dès lors et compte tenu de ce qui précède, la commission a l'honneur de vous demander d'approuver le préavis municipal n°1/2019.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour les membres :
Pierre-André Moret, Président



Saint-George, le 18.03.2019

David Mignot, Rapporteur



Saint-George, le 18.03.2019